

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2021

Révision: 20.01.2021

*	RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
	<ul style="list-style-type: none"> · 1.1 Identificateur de produit · Nom du produit: <u>Aerosol Oberflaechenkontrollspray</u> · (Code du produit) product ID.: REZ1134 · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées · Emploi de la substance / de la préparation: Peinture · Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles. · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité · Producteur/fournisseur: Peter Kwasny GmbH Heilbronner Str. 96 D-74831 Gundelsheim Tel.: 0049-(0)6269-95-20 E-mail: labor@kwasny.de · Service chargé des renseignements: Product safety department · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA(France)- Tel:+33(0)1 45 42 59 59 · national: Centre Anti Poisons, Service de Pharmaco- Toxicovigilance et Centre Anti-poisons, Lyon Tel.: (33) 4 72 11 69 11 · K-Nr. 0001

*	RUBRIQUE 2: Identification des dangers
	<ul style="list-style-type: none"> · 2.1 Classification de la substance ou du mélange · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
	<div style="display: flex; align-items: center;">  GHS02 flamme </div>
	<p>Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.</p>
	<div style="display: flex; align-items: center;">  GHS07 </div>
	<p>STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p>
	<p>Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> · 2.2 Éléments d'étiquetage · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. · Pictogrammes de danger
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   GHS02 GHS07 </div>
	<ul style="list-style-type: none"> · Mention d'avertissement Danger · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2021

Révision: 20.01.2021

Nom du produit: Aerosol Oberflaechenkontrollspray

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

En cas d'aération insuffisante, risque de formation de mélanges gazeux explosifs.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39-xxxx	hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics Asp. Tox. 1, H304	25-<50%
CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3	naphtha lourd (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10-<25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane, nota C (<0,1% 1,3 butadiene) Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10-<25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des premiers secours**

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2021

Révision: 20.01.2021

Nom du produit: Aerosol Oberflaechenkontrollspray

(suite de la page 2)

- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction -**
- **Moyens d'extinction:** Refroidir le récipient avec de l'eau.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2021

Révision: 20.01.2021

Nom du produit: Aerosol Oberflaechenkontrollspray

(suite de la page 3)

*	RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle						
	<ul style="list-style-type: none"> · 8.1 Paramètres de contrôle · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7. 						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10px; vertical-align: top;">·</td><td>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:</td></tr> <tr> <td></td><td>106-97-8 butane, nota C (<0,1% 1,3 butadiene)</td></tr> <tr> <td>VLEP</td><td>Valeur à long terme: 1900 mg/m³; 800 ppm</td></tr> </table>	·	Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		106-97-8 butane, nota C (<0,1% 1,3 butadiene)	VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ ; 800 ppm
·	Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:						
	106-97-8 butane, nota C (<0,1% 1,3 butadiene)						
VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ ; 800 ppm						
	<ul style="list-style-type: none"> · Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration. 						
	<ul style="list-style-type: none"> · 8.2 Contrôles de l'exposition · Equipement de protection individuel: · Mesures générales de protection et d'hygiène: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. · Protection respiratoire: 						
	 Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Demi-masque avec filtre de combinaison de minimum classe A1P2 ou masque de protection approvisionné avec de l'air.						
	<ul style="list-style-type: none"> · Protection des mains: 						
	 Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.						
	<p>Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Matériau des gants Caoutchouc nitrile · Temps de pénétration du matériau des gants Les gants sont à changer après chaque contamination. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. · Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: caoutchouc butyl , 0,7mm · Protection des yeux: Pas nécessaire. 						

*	RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques				
	<ul style="list-style-type: none"> · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles · Indications générales. 				
	<ul style="list-style-type: none"> · Aspect: <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50px; vertical-align: top;">Forme:</td> <td>Aérosol</td> </tr> <tr> <td>Couleur:</td> <td>Selon désignation produit</td> </tr> </table> 	Forme:	Aérosol	Couleur:	Selon désignation produit
Forme:	Aérosol				
Couleur:	Selon désignation produit				
	<ul style="list-style-type: none"> · Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. 				
	<ul style="list-style-type: none"> · valeur du pH: Non déterminé. 				
	<ul style="list-style-type: none"> · Changement d'état <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50px; vertical-align: top;">Point de fusion/point de congélation:</td> <td>Non déterminé.</td> </tr> <tr> <td>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</td> <td>-44 °C</td> </tr> </table> 	Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-44 °C
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.				
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-44 °C				

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2021

Révision: 20.01.2021

Nom du produit: Aerosol Oberflaechenkontrollspray

(suite de la page 4)

· Point d'éclair	<0 °C Sans gaz propulseur.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	240 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Non déterminé.
· Limites d'explosion: Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	3600 hPa
· Densité à 20 °C:	0,644 g/cm³
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	100,0 % Avec gaz propulseur.
VOC (EU)	100,00 %
Teneur en substances solides:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2021

Révision: 20.01.2021

Nom du produit: Aerosol Oberflaechenkontrollspray

(suite de la page 5)

- **Effet primaire d'irritation:**
· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux I (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**

15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
-----------	--

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---------------|
| · 14.1 Numéro ONU
· ADR, IMDG, IATA | UN1950 |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR | 1950 AÉROSOLS |

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2021

Révision: 20.01.2021

Nom du produit: Aerosol Oberflaechenkontrollspray

(suite de la page 6)

· IMDG	AEROSOLS
· IATA	AEROSOLS, flammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant not classified
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
Non applicable.	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Attention: Gaz.	
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -	
not classified	
F-D,S-U	
SW1 Protected from sources of heat.	
SW2 Clear of living quarters.	
SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:	
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.	
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:	
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.	
For WASTE AEROSOLS:	
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.	
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
Non autorisé en tant que quantité exceptée	
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2021

Révision: 20.01.2021

Nom du produit: Aerosol Oberflaechenkontrollspray

(suite de la page 7)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
VOC: <840g/l
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
 - RÈGLEMENT (UE) 2019/114
 - Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
 - Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
- Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50-100
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux I (Classification propre): peu polluant.
- Substances de tableaux de maladies professionnelles
Pour les tableaux de maladies professionnelles français, se reporter au §3.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 - H220 Gaz extrêmement inflammable.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Service établissant la fiche technique: Product safety department

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2021

Révision: 20.01.2021

Nom du produit: Aerosol Oberflaechenkontrollspray

(suite de la page 8)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR